

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 14 Thermidor.

(Ere vulgaire)

Samedi 1^{er}. Août 1795.

Annonce par les gazettes allemandes d'une grande desertion parmi les troupes republicaines. — Belle conduite des representans françois en Hollande. — Détails sur l'échange de Marie-Thérèse, fille de Louis XVI, contre les députés détenus en Autriche — Hostilités sur le Rhin par les Autrichiens. — Détails de Toulon sur le combat naval du 27 messidor. — Débats de l'opinion publique sur la formation du pouvoir exécutif. — Lettre d'une femme sur le 9 thermidor. — Nouveaux articles constitutionnels. — Décret qui ordonne que les matieres d'or et d'argent seront portées à la monnoie. — Prise de Bilbao. — Pétition de la section de l'Observatoire. — Vif démêlé entre les pétitionnaires et Dubois-Crancé.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA BELGIQUE.

On ne reçoit plus à Paris d'Abonnemens aux NOUVELLES POLITIQUES pour la Belgique; il faut s'adresser au Bureau des Postes, à Bruxelles, chez le citoyen HONONIES, chargé de la recette générale pour les pays conquis.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 29 juillet.

Le duc de Courlande est parti de Pétersbourg le 22 juin: l'impératrice paye toujours ses dettes, lui accorde une pension de 50 mille ducats, & lui achete ses biens allodiaux en Courlande, moyennant 500 mille ducats.

S. A. S. le prince Louis-Georges-Charles de Darmstadt, a été nommé hier, par l'assemblée du cercle du Haut-Rhin, à la dignité de général-feld-maréchal, vacante par la mort de feu S. A. S. Charles II, prince palatin, duc de Deux-Ponts.

M. le baron de Hardenberg, est arrivé de Berlin à Bayreuth, d'où il est parti pour Bâle, où il doit être arrivé le 17.

On apprend de Mayence que la desertion continue parmi les Français, au point que le général Pichegru doit avoir délaissé, en conseil de guerre, qu'un des obstacles qui s'opposoient le plus à un passage du Rhin, étoit la crainte que l'armée ayant plus de facilité pour désertir, n'allât grossir l'armée de Condé à un point fort dangereux pour la république: au reste, les soldats français s'en dédommagent, en désertant vers l'intérieur, quand ils ne peuvent le faire aux avant-postes.

L'opinion s'établit de plus en plus, tant en Hollande qu'ailleurs, que d'après des arrangemens secrets entre la France & la Prusse, un grand changement ne tardera pas de s'effectuer en Hollande. Déjà l'on observe un certain refroidissement entre les nouveaux régens, & le gouvernement Français. Les patriotes de Hollande rencontrent

dans les représentans Français des obstacles invincibles à toutes les entreprises tendantes à opprimer un parti aux dépens de l'autre. « Ces représentans, ainsi que les commandans se conduisent en véritables amis, non d'un parti, mais de la nation entière, ôit à ce sujet le *Courier du Bas-Rhin*, & ils se font bénir par tout ce qu'elle renferme encore de gens honnêtes, amis de l'ordre & des loix »

De la Saabe, le 15 juillet.

Le commandant en chef des armées du Rhin & de la Moselle, le général Pichegru, envoya le 9 de ce mois, de son quartier-général, au commandant en chef des troupes du cercle de Souabe, le général grand-maître d'artillerie, baron de Stain, une copie du décret de la convention nationale concernant l'échange de la princesse Marie-Thérèse, contre cinq membres de la convention & les deux envoyés Semonville & Maret, & il lui écrivit en même-tems de vouloir faire remettre cette copie au gouverneur autrichien. Il demanda en même-tems s'il voudroit recevoir à ses avant-postes les Aliemands malades & estropiés qui ont été faits prisonniers pendant la guerre, qui en cas de refus seroient obligés de faire un long détour par la Suisse. Le général Pichegru avoit joint encore à son paquet une lettre d'un prisonnier de guerre allemand.

Le général Stain répondit de son quartier-général à Coire, le 11 juillet, qu'il avoit déjà expédié par un courrier la lettre du général Pichegru, au feld-marechal comte de Clairfayt, général commandant en chef de l'armée impériale & de celle d'Empire, & qu'aussitôt qu'il auroit reçu la réponse de la cour de Vienne, il se hâteroit de la lui faire parvenir. Il ajouta, sur le second objet, qu'il avoit déjà donné ordre à ses avant-postes à Kell de recevoir tous les Autrichiens malades & estropiés qu'il lui enverroit de Strasbourg.

On croit ici que la princesse Marie-Thérèse fille de Louis XVI, sera rendue dans nos environs; mais ce qui persuade qu'elle sera rendue, c'est que des nouvelles au

quartier-général mandent que S. E. le feld-maréchal comte de Clairfayt a écrit à la cour de Vienne pour savoir quels honneurs on rendroit à cette auguste & malheureuse princesse.

Ce général vient de donner un ordre pour que toutes les femmes d'officiers s'éloignent de l'armée dans l'espace de deux fois vingt quatre heures.

(Extrait des gazettes allemandes).

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 6 thermidor, (27 juillet, v. st.)

Les lettres des bords du Rhin marquent, que les autrichiens ne laissent point passer une occasion sans renouveler les hostilités contre les républicains, ce qui fait infiniment de tort aux paisibles habitans des campagnes, sans faire grand mal à aucun des partis. Dernièrement un bataillon français qui faisoit l'exercice au dessus de Coblenz, a essuyé plusieurs décharges des batteries de la rive droite, chargées à boulets & à mitrailles: les batteries françaises ont vigoureusement riposté à celles de l'ennemi, & il s'en est suivi une canonnade très longue & très-vive. Les autrichiens ont même poussé les choses jusqu'à faire feu sur les prisonniers républicains revenant de la Prusse, dont plusieurs ont été blessés ou tués. Le général Jourdan indigné d'une pareille conduite, en a fait faire des plaintes amères aux généraux ennemis; il s'en est suivi une explication dans laquelle on est de nouveau convenu de cesser toutes tiraileries sur les voyageurs, les postes avancés & les patrouilles; mais l'expérience a montré combien peu l'on doit se fier à de pareils arrangemens avec l'ennemi. Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails ajoutent, que les autrichiens ont fait un grand mouvement avec les troupes qu'ils ont derrière la forteresse d'Erenbreitsein, ce qui pour un moment, avoit donné une sorte d'inquiétude aux généraux républicains, qui n'a point tardé à se dissiper. L'ennemi a reçu depuis près d'un mois environ, 15 mille hommes de nouvelles troupes, qui ont été réparties depuis Erenbreitstein jusqu'à Malheim.

Deux bataillons de chasseurs belges & liégeois, qui étoient en marche pour la Vendée, ont reçu contre-ordre en route & sont rentrés dans cette ville. L'on attribue cela au mécontentement de ces bataillons & à la désertion qui s'étoit mise parmi eux, lorsqu'ils furent instruits de leur destination.

Il ne cesse de revenir une multitude de nos émigrés d'au-delà du Rhin; depuis une semaine il en est arrivé, dans Bruxelles seulement, au-delà de 200, tant prêtres que nobles & roturiers.

La contribution de trente millions de livres, demandée pour le pays situé entre la Meuse & le Rhin, vient d'être réduite à dix millions, grâce aux soins du représentant Gilot.

F R A N C E.

De Paris, le 13 thermidor.

Un journal estimé, en annonçant la radiation de l'inscription latine de la porte Saint-Denis, ajoute que cette inscription ainsi conçue: *Ementatà mslè memori batavorum gente*, signifie: *Après avoir châté la nation batave d'exécration mémoire*. Cette interprétation a lieu d'étonner: *malè memor*, comme *malè gratus*, n'a jamais signifié qu'*ingrat*. Il faut donc traduire littéralement, *l'ingrate nation des Bataves*.

Cette locution *d'heureuse mémoire, de glorieuse mémoire, d'exécration mémoire*, ne s'emploie jamais qu'en parlant des morts; & Louis XIV ne prétendoit pas avoir tué la nation hollandaise quand il fit graver cette orgueilleuse inscription.

Voici les détails reçus de Toulon, sur l'affaire du 27 messidor.

« Notre escadre, de 17 vaisseaux, fut attaquée près de St. Tropez par l'escadre anglaise, composée de 23; l'ennemi n'eut lieu qu'entre notre arrière-garde & l'avant-garde de l'ennemi, parce que notre amiral ayant reconnu la supériorité des forces ennemies, crut devoir éviter un combat général. Six de nos vaisseaux seulement y ont pris part, & il a duré près de cinq heures avec acharnement. La perte de l'*Alcide* qui sauta, déterminant la retraite, que l'ennemi fit aussi de son côté; ce vaisseau a dû son malheur à l'usage qu'il fit des boulets rouges; une petite partie de l'équipage s'est sauvée à la nage, & a été recueillie par les chaloupes que les Anglais mirent à la mer pour les sauver. Nos marins ont montré dans cette affaire le courage le plus déterminé. L'escadre est entrée dans le golfe de Fréjus, d'où par le premier vent favorable, elle regagnera Toulon ».

On écrit de Marseille, que la commission militaire, établie dans cette ville, a été suspendue pour avoir outre-passé ses pouvoirs dans les derniers jugemens qu'elle a rendus.

L'opinion publique a réclamé contre la formation d'une commission dans le sein de la convention, pour juger les hommes accusés de malversations ou de terrorisme, après les journées de germinal & de prairial. La cumulation du pouvoir judiciaire avec le pouvoir législatif, peut être en effet un sujet d'ombrage pour la liberté, aussi croit-on que la convention se hâteroit d'avant-garde se rendre au vœu national à ce sujet, si elle avoit précédé à l'épuration proposée & arrêtée de ceux de ses membres qui ne sont pas décidément jugés exempts de principes contraires à ceux de la justice, qui sont ou doivent être à l'ordre du jour, depuis le premier 9 thermidor: quelques sections ont présenté hier à la convention, des pétitions sur cette matière délicate à traiter, & quoiqu'elles n'aient pas été accueillies aussi favorablement qu'aux premiers jours de germinal & de prairial, on peut croire que leurs voix, unies à la voix publique, auront quelque poids auprès de la grande majorité de nos représentants, qui de leur côté désirent de rendre la paix intérieure à la république, en faisant reposer la tranquillité publique sur l'exécution précise de la loi, qui prescrit de ne pas cumuler le pouvoir judiciaire avec le pouvoir législatif.

C'est sans doute ici qu'il faut repousser, avec la chaleur qui convient au véritable ami de la liberté, la calomnie atroce qu'on a répandue, que la démarche des sections a été inspirée, dans le dessein perfide de les rendre suspectes au gouvernement, en lui demandant le rapport d'un décret, dont l'effet a été de faire soupçonner un projet d'impunité pour certains coupables; aussi a-t-on vu dans les dernières séances, divers membres de la convention, presser le rapport sur l'épuration complète de la convention.

On ne peut voir sans un sentiment de dépit, qu'au moment même où les ennemis extérieurs de la république

s'empresment de la reconnoître & de lui donner un surcroît de force, les ennemis intérieurs ne se lassent pas de la fatiguer au-dedans par des divisions intestines.

Cependant la constitution s'avance, & la seule organisation du pouvoir exécutif paroît manquer de cette force que donneroit le choix national aux membres qui composeroient cette partie si importante de la constitution. Quelques-uns prétendent que le pouvoir exécutif demeurera dans la dépendance de fait & même de droit des deux chambres du corps législatif, & que ce pouvoir ne sera en conséquence qu'une superfétation inutile & par cela seul dangereuse. Si le publicisme moderne n'avoit renversé toutes les idées anciennes, il est hors de doute que les publicistes en débattant la grande question de l'indépendance du pouvoir exécutif, trouveroient dans les annales de toute l'histoire des raisons victorieuses en faveur de cette indépendance; mais sans guides à cet égard, lorsqu'on a mis en principe le rejet de toute expérience antérieure, il faudra encore attendre l'effet de l'innovation qu'on fait à cet égard, pour savoir si nous avons été plus sages ou plus heureux que tous les gouvernemens qui nous ont précédés.

Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

(L'écrit suivant nous a adressé par une femme).

Je me rappellerai toute ma vie, que quelques jours après l'heureuse révolution du 9 thermidor de l'année dernière, je lus, pour la première fois, depuis long-tems, les mots de *justice* & *d'humanité*, présentés dans un journal dans le sens que ma raison & mon ame n'avoient pas cessé d'y attacher. Je collai le papier sur ma bouche; mon cœur vivement ému se gonfla d'attendrissement; les plus douces larmes coulerent de mes yeux: je crus sortir, avec ma bien-aimée patrie, de l'enfer du Dante, où nous avions été tourmentés sans relâche par une armée de démons; l'espérance & son doux cortège vinrent luire au fond de mon cœur. Est-il bien vrai, me dis-je, que je me retrouve enfin parmi mes semblables! que je puisse dire comme Philoctète, lorsqu'après tant d'années de solitude & de douleur, il entendit la voix du fils d'Achille: oh! qu'il m'est doux de trouver sur tes lèvres cette langue que j'ai apprise dès l'enfance, & que depuis si long-tems je ne peux plus parler à personne! Oh! douces paroles, méritai-je avec ce héros. Mon ame s'éleva ensuite, par un mouvement naturel de reconnaissance, vers l'auteur de tous les biens. Souvent dans cette horrible époque j'avois osé interroger sa justice; souvent aussi je l'avois remercié de me conserver l'ami sans lequel je ne voulois pas vivre. Mais qu'étoit alors la vie? le spectacle continu de la mort & son affreuse attente. Hier, 11 thermidor, en lisant le *journal du soir*, j'éprouvai une sensation à peu près semblable à celle qui m'avoit si vivement ému il y a un an. Il y a eu dans un repas donné par Tallien (n'oublions pas que c'est un de nos plus courageux libérateurs), on a porté plusieurs toasts, parmi lesquels on trouve celui-ci: A LA CLÉMENTE. *Puisse le peuple français victorieux donner l'exemple de cette vertu!*

Ah! soyez béni aussi, humain législateur, qui que vous soyez, qui avez prononcé ce mot de *clémentie*, ce mot qui avoit été un arrêt de mort pour un de vos collègues, & que sans doute des circonstances orageuses retiennent encore en fermé dans les cœurs. Vous pouvez vous vanter d'avoir énoncé un vœu, auquel répondent tous les cœurs français. Puisse-t-il être partagé par tous

les dépositaires de nos destinées! Puissent-ils exercer le premier acte de la plus noble des vertus, sur cette multitude de concitoyens égarés, que la victoire a mis entre leurs mains, & que condamne une justice sévère. Ils sont coupables, sans doute, aux yeux de la patrie, puisqu'ils ont armé leurs mains contre elle; mais plusieurs croyoient venger leurs pères, leurs frères, leurs amis, immolés par leurs tyrans, qui furent aussi les vôtres; ils sont tous malheureux; ils sont tous nos frères. Puisse un acte sublime de générosité nationale les rattacher à jamais, par la reconnaissance & le repentir, à cette patrie qu'ils ont méconnue & outragée!

Malheur aux vaincus! disent les vainqueurs sans humanité Je leur répondrai comme Alvarès à Gusman:

Ah! mon fils, que je hais ces rigueurs tyranniques;
Les pouvez-vous aimer ces forfaits politiques?
..... Plus que vous je desire
Qu'ici l'humanité fonde un nouvel empire;
Que le ciel & la France y soient sans ennemis;
Mais les cœurs opprimés ne sont jamais soumis.
J'en ai gagné plus d'un, je n'ai forcé personne;
Et le vrai Dieu, mon fils, est un Dieu qui pardonne.

Pardonnez donc, vous, qui avez le pouvoir de punir & d'absoudre; souvenez-vous de ces belles paroles de Cicéron à César, dans son plaidoyer pour Ligarius: *Il n'y a rien de plus grand dans la fortune que de sauver la vie à un homme; et rien de si grand dans ton ame qu' de le vouloir.* La grande ame de César s'émeut, & le papier sur lequel étoit écrit d'avance l'arrêt de mort, échappe de ses mains. Ici ce n'est point de la vie d'un seul homme dont il s'agit; c'est de celle d'un millier d'hommes, & ces hommes sont des Français.

S'il est vrai que les Anglais, en venant jeter sur nos côtes ces bataillons d'émigrés qui s'étoient réfugiés sur leur terre, n'aient eu pour objet que de faire égoïger des Français par des Français, ne nous rendons pas les instrumens de cette politique barbare, & n'accomplissons pas nous-mêmes le vœu féroce de nos ennemis. N'offrons pas à l'univers le déshonorant spectacle d'une nation qui veut être humaine & libre, versant à flots le sang de ses propres enfans.

Rassasiés de la gloire des triomphes guerriers, ne faisons pas échapper la seule occasion d'obtenir une gloire bien supérieure à celle des triomphes, celle de pardonner à ceux qu'on a vaincus.

Quelles misérables considérations de politique pourroient balancer le cri de l'humanité, qui va, n'en doutez pas, retentir dans toute l'Europe! Il en est tems encore, législateurs! mais ce moment perdu seroit irréparable, c'est celui de reconquérir à la France l'estime & l'amour du monde, & de la réhabiliter dans cette réputation de douceur & de générosité qui, pendant tant de siècles, lui a assigné un rang si honorable au milieu des nations. Ce sera la plus belle de vos conquêtes.

CONVENTION NATIONALE.

Suite des articles de l'acte constitutionnel décrétés.

TITRE IV.

Assemblées électorales.

Art. I^{er}. Chaque assemblée primaire nomme un électeur à raison de deux cents citoyens, présens ou absens, ayant droit de voter dans ladite assemblée.

II. Les membres des assemblées électorales sont nommés chaque année, & ne peuvent être réélus qu'après un intervalle de deux ans.

III. Nul ne pourra être nommé électeur, s'il ne réunit aux qualités nécessaires pour exercer les droits de citoyen français, l'une des conditions suivantes savoir : dans les communes au-dessus de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué, sur les rôles de contribution, à un revenu égal à la valeur locale de deux cents journées de travail, ou d'être locataire d'une habitation évaluée, sur les mêmes rôles, à un revenu égal à la valeur locale de cent cinquante journées de travail, soit d'un bien rural évalué de même à deux cents journées de travail.

Dans les communes, au-dessous de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué, sur les rôles de contribution, à un revenu égal à la valeur locale de cent cinquante journées de travail, ou d'être locataire, soit d'une habitation évaluée sur les mêmes rôles à un revenu égal à la valeur de cent journées de travail, soit d'un bien rural évalué de même à deux cents journées de travail ; & dans les campagnes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution, à un revenu égal à la valeur locale de cent cinquante journées de travail, ou d'être fermier ou métayer de biens évalués, sur les mêmes rôles, à la valeur de deux cents journées de travail.

A l'égard de ceux qui seront en même-tems propriétaires ou usufruitiers d'une part, & locataires, fermiers ou métayers de l'autre, leurs facultés à ces divers titres seront cumulées jusqu'aux taux nécessaires pour établir leur éligibilité.

L'art. IV du titre IV des assemblées electorales est renvoyé à la commission des onze pour une nouvelle rédaction.

(La suite à demain).

Séance du 13 thermidor.

Gouly a présenté un projet de décret sur l'artillerie de la marine, qui a été renvoyé aux comités militaire & de salut public, ainsi que des articles additionnels sur la légion de police & les gendarmes de la représentation nationale, présenté par Aubry.

Ce dernier a donné des explications sur les inculpations faites au comité de salut public relativement à la nomination des officiers généraux.

Doulcet, au nom du comité de salut public, dit :

« Je viens encore vous entretenir de l'armée des Pyrénées-Occidentales, & vous annoncer un nouveau triomphe. La paix seule pouvoit mettre un terme aux victoires de cette brave armée, qui, depuis le commencement de la campagne, n'a cessé de bien mériter de la patrie. Le comité vient de recevoir la nouvelle officielle de la prise de Bilbao ; les Espagnols l'ont évacué sans attendre nos troupes, qui ont pris 22 pièces de canon & se sont emparés de tous les magasins ». — L'assemblée applaudit & ordonne l'insertion au bulletin.

Vernier, au nom du comité de salut public & des finances, vient proposer à la convention un projet de décret dont voici les principales dispositions :

« Tous les objets d'or, d'argent, de vermeil, &c. seront portés à la monnaie pour y être convertis en lingots. — Sont exceptés de la précédente disposition les effets d'or & d'argent qui seront justifiés exister encore en nature par des certificats antérieurs au présent décret. — Sont aussi exceptés les vaiselles d'or & d'argent précieuses par le travail, & qui ont été désarmées, ainsi que les autres objets qui seroient estimés devoir être portés dans un Muséum national ». — Le projet de décret a été adopté.

La section de l'Observatoire se présente à la barre ; elle se plaint des mises en liberté accordées aux terroristes ; elle rappelle à la convention les époques du 9 thermidor, des 12 germinal & 1^{er} prairial ; l'invite à ne pas laisser de nouveau la France retomber sous le joug de fer de nouveaux décevirs ; elle termine en demandant le rapport du décret qui ordonne la création d'une commission dans le sein de la convention pour le jugement de tous les gens arrêtés par suite du décret du premier prairial, & le renvoi de tous ces individus pardevant les tribunaux ; elle appelle aussi l'attention de la convention sur le prix énorme des denrées, auxquelles le citoyen ne peut plus atteindre ; elle l'invite à prendre les mesures les plus promptes pour le faire baisser.

Le président répond aux pétitionnaires que la convention ne s'écartera jamais de ses principes ; qu'elle a juré de poursuivre les terroristes de toute espèce & sous quelque masque qu'ils se présentent, & qu'elle tiendra parole. — Applaudi.

Bentabole demande l'ordre du jour sur la pétition.

Le président annonce qu'aucun rapporteur ne se présentant, la séance est levée.

A l'instant où la séance se levait, une conversation assez vive s'est engagée à la barre entre les pétitionnaires & Dubois-Crancé.

Voici ce que nous en avons pu recueillir. Dubois-Crancé faisoit des reproches aux pétitionnaires sur l'objet de leur adresse ; il leur disoit que si l'on s'opposoit à ce que les détenus actuels fussent mis en liberté de la même manière que ceux du 9 thermidor, il falloit donc réincarner ces derniers pour les faire juger comme les autres. Les pétitionnaires représentoient qu'il y avoit quelque différence à faire entre les victimes de la tyrannie & des assassins qui avoient inondé la France de sang. Nous croyons avoir entendu une voix qui traitoit Dubois-Crancé de jacobin. Quoi qu'il en soit, sur ce que la députation disoit que la section sollicitoit & ne cesseroit de solliciter justice jusqu'à ce qu'elle l'ait obtenue : vous nous prenez donc pour des gens injustes, s'est écrié Dubois-Crancé ; revenez-y, je vous parlerai ; allez vous faire f... (Il se fait un mouvement dans l'assemblée).

Un membre a demandé qu'on se remit en place ; le président est remonté au fauteuil ; la séance n'a pourtant pas été reprise.

Changement de prix, attendu l'augmentation des frais de poste & des autres dépenses.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 100 liv. pour six mois, et de 50 liv. pour trois mois. Les Lettres d'envoi doivent être chargées, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).